



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FREGOUVILLE
DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2-2023

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 13 avril 2023 à 20 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire de FREGOUVILLE

Date de convocation du conseil et affichage : 30
mars 2023

Date d'affichage de la liste de délibérations :
17/04/2023

*Conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11*

*Présents :

Madame : PINAREL Cynthia, Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, PERES Nicolas, BAYONNE Nicolas, DESSOLAS Charly, DUPOUX Florian, ARIES Eric .

*Absents/excusés ayant donné procuration:

Madame ARIES Marlène a donné pouvoir à Monsieur ARIES Eric, Madame CUVILLIER Pascale a donné pouvoir à Monsieur BAYONNE Nicolas.

*Excusés n'ayant pas donné procuration:

Secrétaire de séance : BAYONNE Nicolas

RAPPEL ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu.

Délibération : vote des taux d'imposition

Délibération : budget primitif 2023.

Délibération : travaux poteaux incendies.

Délibération : participation au SMIS

Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h40

1. Approbation du PV de la séance du 27 MARS 2023

Après relecture, le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents et des pouvoirs.

Détail du vote

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2. Délibération : vote des taux d'imposition

Monsieur le maire propose de ne pas toucher aux taux d'imposition pour l'année 2023, sachant que la commune devrait percevoir 14000€ de plus qu'en 2022 puisque la base d'imposition est plus importante.

Détail du vote

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3. Délibération : budget primitif

Monsieur le maire présente la vue d'ensemble du fonctionnement pour le budget primitif 2023 de la commune. On notera une augmentation des charges de personnel du fait de l'évolution en grade de notre secrétaire de mairie et de primes attribuées à notre agent d'entretien. Sans compter l'embauche d'un agent d'entretien pour le nettoyage de la salle des fêtes, mairie et des vestiaires de rugby. Il faut cependant minorer ces charges de 500€ puisque la Gascogne Toulousaine nous remboursera pour l'entretien du terrain de sport et le nettoyage des vestiaires.

On notera qu'il a fallu établir le budget avec un nouveau plan comptable du fait du passage à la M57. De plus, au niveau des investissements, on pourra voir qu'il nous reste un emprunt de 13000€ environ à rembourser annuellement. On a également provisionné 10000€ pour l'étude d'équipement communal : mobil homme pour l'école/classe supplémentaire), 20000€ pour l'enfouissement des lignes électriques sur la route de Maurens et 30000€ pour le renforcement électrique sur la route de Castillon-Savès pour la mise en place d'un nouveau transformateur au sol. Le budget 2023 est ensuite voté par le conseil et adopté à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. Délibération : travaux poteaux incendies.

Monsieur le maire nous donne le montant des 3 devis établis par la Barousse pour la mise en œuvre des trois bornes incendies sur les différents sites de la commune : un au lieu-dit Mallholes, l'autre au niveau de la départementale de Castillon-Savès/Maurens, et le troisième au lieu-dit la Sabaterie. Le montant des travaux est de 30600€. Monsieur le maire va faire une demande de DETR pour les 3 devis.

5. Délibération : participation au SMIS

Monsieur le maire évoque la participation de la commune au sein du SMIS. L'appel à cotisation va être de 52482.96€ pour l'année 2023. La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Délibération sur les travaux d'effacement du réseau de télécommunications.

Monsieur le maire nous présente l'étude des travaux d'effacement du réseau électrique à l'entrée du village. Le montant estimatif est de 18962€ ht pour la partie travaux génie civil et de 1018.3€ ht pour la partie câblage. Monsieur le maire met au vote cette délibération et elle est adoptée à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le maire et le conseil municipal n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 23h.

Darolles Jean-Claude, Maire Signature	Bayonne Nicolas secrétaire de séance Signature
--	---